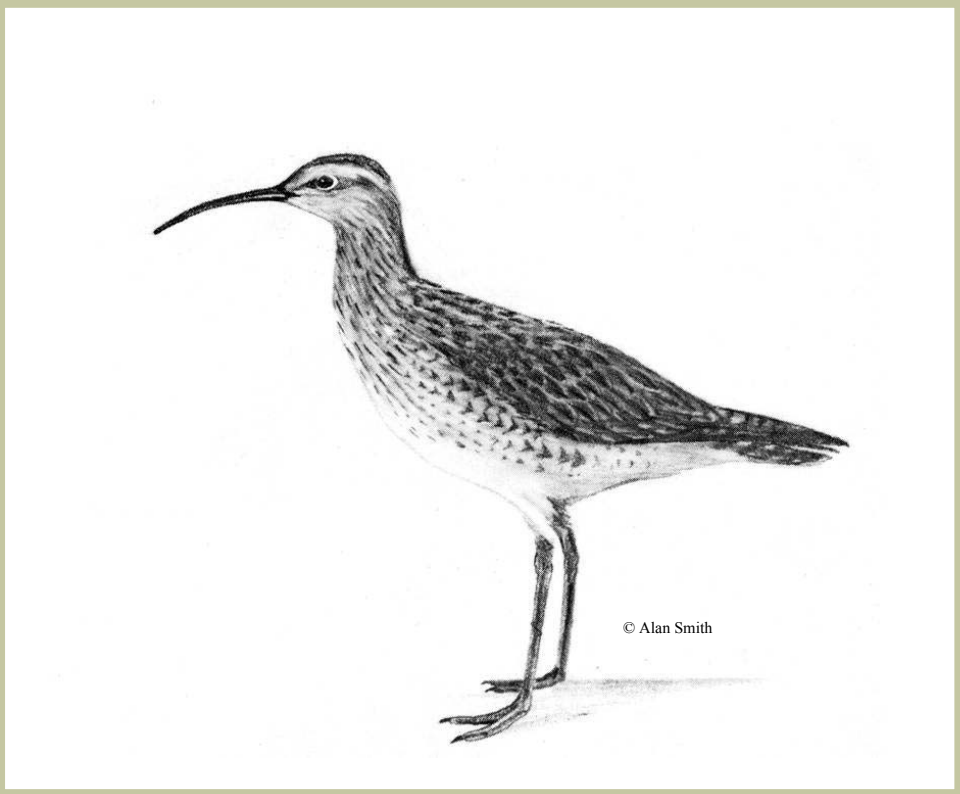
Loi sur les espèces en péril
Série de Programmes de rétablissement

Programme de rétablissement du Courlis esquimau (*Numenius borealis*) au Canada

Courlis esquimau



Mai 2007

Environnement Canada Environment Canada
Canada

La série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*

Qu'est-ce que la *Loi sur les espèces en péril* (LEP)?

La LEP est la loi fédérale qui constitue l'une des pierres d'assise de l'effort national commun de protection et de conservation des espèces en péril au Canada. Elle est en vigueur depuis 2003 et vise, entre autres, à permettre le rétablissement des espèces qui, par suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées.

Qu'est-ce que le rétablissement?

Dans le contexte de la conservation des espèces en péril, le **rétablissement** est le processus par lequel le déclin d'une espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays est arrêté ou inversé et par lequel les menaces à sa survie sont éliminées ou réduites de façon à augmenter la probabilité de survie de l'espèce à l'état sauvage. Une espèce sera considérée comme **rétablie** lorsque sa survie à long terme à l'état sauvage aura été assurée.

Qu'est-ce qu'un programme de rétablissement?

Un programme de rétablissement est un document de planification qui identifie ce qui doit être réalisé pour arrêter ou inverser le déclin d'une espèce. Il établit des buts et des objectifs et indique les principaux champs des activités à entreprendre. La planification plus élaborée se fait à l'étape du plan d'action.

L'élaboration de programmes de rétablissement représente un engagement de toutes les provinces et de tous les territoires ainsi que de trois organismes fédéraux — Environnement Canada, l'Agence Parcs Canada et Pêches et Océans Canada — dans le cadre de l'Accord pour la protection des espèces en péril. Les articles 37 à 46 de la LEP décrivent le contenu d'un programme de rétablissement publié dans la présente série ainsi que le processus requis pour l'élaborer (www.registrelep.gc.ca/the_act/default_f.cfm).

Selon le statut de l'espèce et le moment où elle a été évaluée, un programme de rétablissement doit être préparé dans un délai de un à deux ans après l'inscription de l'espèce à la Liste des espèces en péril de la LEP. Pour les espèces qui ont été inscrites à la LEP lorsque celle-ci a été adoptée, le délai est de trois à quatre ans.

Et ensuite?

Dans la plupart des cas, un ou plusieurs plans d'action seront élaborés pour définir et guider la mise en oeuvre du programme de rétablissement. Cependant, les recommandations contenues dans le programme de rétablissement suffisent pour permettre la participation des collectivités, des utilisateurs des terres et des conservationnistes à la mise en oeuvre du rétablissement. Le manque de certitude scientifique ne doit pas être prétexte à retarder la prise de mesures efficientes visant à prévenir la disparition ou le déclin d'une espèce.

La série de Programmes de rétablissement

Cette série présente les programmes de rétablissement élaborés ou adoptés par le gouvernement fédéral dans le cadre de la LEP. De nouveaux documents s'ajouteront régulièrement à mesure que de nouvelles espèces seront inscrites à la Liste des espèces en péril et que les programmes de rétablissement existants seront mis à jour.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la *Loi sur les espèces en péril* et les initiatives de rétablissement, veuillez consulter le Registre public de la LEP (www.registrelep.gc.ca) et le site Web du Secrétariat du rétablissement (www.especesenperil.gc.ca/recovery/default_f.cfm).

Programme de rétablissement du Courlis esquimau (*Numenius borealis*) au Canada

Mai 2007



Référence recommandée :

Environnement Canada. 2007. Programme de rétablissement du Courlis esquimau (*Numenius borealis*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 11 p.

Exemplaires supplémentaires :

Il est possible de télécharger des exemplaires de la présente publication à partir du Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* (www.registrelep.gc.ca).

Illustration de la couverture : Alan Smith

Also available in English under the title:
"Recovery Strategy for the Eskimo Curlew (*Numenius borealis*) in Canada"

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2007.
Tous droits réservés.
ISBN 978-0-662-09090-8
N° de cat. En3-4/22-2007F-PDF

Le contenu (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

DÉCLARATION

Le présent programme de rétablissement a été préparé en collaboration avec les compétences responsables du Courlis esquimau. Environnement Canada a revu le document et l'accepte comme son programme de rétablissement du Courlis esquimau tel que l'exige la *Loi sur les espèces en péril*. Ce programme de rétablissement représente également un avis à l'intention des autres compétences et organisations qui pourraient participer au rétablissement de l'espèce.

Il a été établi que le rétablissement du Courlis esquimau au Canada n'était pas réalisable actuellement sur le plan technique ou biologique. Néanmoins, l'espèce peut bénéficier de programmes de conservation généraux mis en œuvre dans la même zone géographique et être protégée en vertu de la LEP ou d'autres lois, politiques et programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux.

Le caractère réalisable du rétablissement sera réévalué au moins tous les cinq ans dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de rétablissement ou tel que justifié pour répondre aux changements dans les conditions et/ou les connaissances.

Dans l'esprit de l'Accord pour la protection des espèces en péril, le ministre de l'Environnement invite toutes les compétences responsables ainsi que les Canadiennes et les Canadiens à se joindre à Environnement Canada pour appuyer le programme et le mettre en œuvre, pour le bien du Courlis esquimau et de l'ensemble de la société canadienne.

COMPÉTENCES RESPONSABLES

Environnement Canada
Agence Parcs Canada
Gouvernement de l'Alberta
Gouvernement du Manitoba
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Gouvernement de la Nouvelle -Écosse
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Gouvernement du Nunavut
Gouvernement de l'Ontario
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Gouvernement du Québec
Gouvernement de la Saskatchewan
Office des ressources renouvelables sur le territoire gwich'in
Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
Office des ressources renouvelables du Sahtu
Conseil consultatif de la gestion de la faune - Territoires du Nord-Ouest

AUTEURS

Le programme de rétablissement a été préparé par Cheri Gratto-Trevor (présidente de l'équipe de rétablissement du Courlis esquimau), Renee Franken et Ray Poulin au nom de l'équipe de rétablissement du Courlis esquimau.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres de l'équipe de rétablissement du Courlis esquimau (Joe Brazil, Steve Brechtel, Suzanne Carrière, Thomas Jung, Pierre LaPorte et Kevin Murphy) pour la révision du programme de rétablissement ainsi que pour les commentaires fort utiles. Ken Abraham, Madeline Austen, Alan Dextrase, Dave Duncan, Karen Hartley, Bruce MacDonald, Kevin McCormick, Margaret McLaren, Lindsay Rodger, Mike Setterington, Joanne Tuckwell, Mary Vallianatos, et Teri Winter ont également formulé conseils et suggestions. Le dessin du Courlis esquimau de la page couverture est fourni par Al Smith. Nous aimerions également remercier la Section de la conservation des habitats du Service canadien de la faune pour les conseils formulés et la Section du rétablissement du Service canadien de la faune pour les conseils et les efforts entourant la préparation de l'affichage du présent document.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée dans le cadre de tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP conformément à la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairées du point de vue de l'environnement.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le programme lui-même, mais également résumés ci-dessous.

Le présent programme de rétablissement permet de conclure que le rétablissement du Courlis esquimau est actuellement irréalisable et recommande qu'aucune mesure de rétablissement ne soit prise. En tant que telle, la mise en oeuvre du présent programme ne risque pas de produire par inadvertance des effets négatifs sur d'autres espèces.

RÉSIDENCE

La LEP définit la résidence comme suit : *Gîte — terrier, nid ou autre aire ou lieu semblable — occupé ou habituellement occupé par un ou plusieurs individus pendant tout ou partie de leur vie, notamment pendant la reproduction, l'élevage, les haltes migratoires, l'hivernage, l'alimentation ou l'hibernation* **[Paragraphe 2(1)]**.

Les descriptions de la résidence ou les raisons pour lesquelles le concept de résidence ne s'applique pas à une espèce donnée sont publiées dans le Registre public de la LEP : www.registrelep.gc.ca/plans/showDocument_f.cfm?id=594

PRÉFACE

Le Courlis esquimau est un oiseau migrateur visé par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et sa gestion relève du gouvernement fédéral. Selon l'article 37 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le ministre compétent doit élaborer un programme de rétablissement pour toute espèce inscrite comme disparue du pays, en voie de disparition ou menacée. Le Courlis esquimau a été inscrit à la liste des espèces en voie de disparition sous le régime de la LEP en juin 2003. La Région des Prairies et du Nord du Service canadien de la faune d'Environnement Canada a dirigé l'élaboration du présent programme de rétablissement. Toutes les compétences responsables ont révisé le présent programme et en ont accusé réception. Le programme est conforme aux exigences de la LEP en termes de contenu et de processus (articles 39 à 41).

SOMMAIRE

- La population de Courlis esquimau comptait autrefois des centaines de milliers d'individus, mais elle a connu un déclin rapide des années 1870 aux années 1890. Il n'y a aucune preuve de reproduction depuis 1866, et le dernier spécimen a été obtenu en 1960. Les estimations de la population sont extrêmement faibles, et il est possible que cette espèce ait disparu au cours des dernières années.

- Seuls deux lieux de reproduction du Courlis esquimau sont connus, et tous deux étaient situés dans les Territoires du Nord-Ouest. On pense toutefois que le Courlis esquimau se serait reproduit également au Nunavut, au Yukon, en Alaska et en Russie. L'habitat de reproduction comprenait notamment la toundra de terrain élevé.

- À l'automne, le Courlis esquimau migrait d'abord vers l'est jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador, puis vers le sud pour gagner l'Amérique du Sud sans halte. Il hivernait principalement dans les pampas de l'est de l'Argentine. Au printemps, il remontait la côte du Pacifique, traversait l'Amérique centrale et le golfe du Mexique et faisait des haltes dans des zones de prairie à graminées hautes et à graminées mixtes au Canada et aux États-Unis.

- On croit que la chasse excessive a été la principale cause du déclin du Courlis esquimau, qui était recherché pour sa chair et était facile à chasser. Bien que sa chasse ait été interdite en 1916, son rétablissement peut avoir été entravé et son déclin exacerbé par les caractéristiques de son cycle vital et par des changements survenus dans ses haltes printanières et ses aires d'hivernage.

- Il est impossible de désigner l'habitat essentiel du Courlis esquimau en raison du manque de données sur l'emplacement des habitats nécessaires à sa survie ou à son rétablissement. Seuls deux emplacements de reproduction ont été confirmés pour le Courlis esquimau, avant 1870 dans les deux cas.

- Le rétablissement du Courlis esquimau est actuellement jugé irréalisable parce qu'aucun nid n'a été repéré en 140 ans et qu'il ne reste que très peu d'individus, voire aucun. Pour le moment, nous recommandons de ne mettre de l'avant aucune mesure de rétablissement pour le Courlis esquimau, seul le suivi des observations signalées étant indiqué.

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION i
COMPÉTENCES RESPONSABLES i
AUTEURS ii
REMERCIEMENTS ii
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ii
RÉSIDENCE iii
PRÉFACE iii
SOMMAIRE iv
ÉVALUATION DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC 1
1. CONTEXTE 1
1.1 Description de l'espèce 1
1.2 Répartition 2
1.2.1 Aire de répartition historique 2
1.2.2 Aire de répartition actuelle 4
1.3 Abondance 4
1.4 Besoins 5
1.4.1 Besoins biologiques 5
1.4.2 Habitat 5
1.4.3 Facteurs limitatifs et menaces 6
1.5 Habitat essentiel 8
1.6 Protection 8
2. RÉTABLISSEMENT 9
2.1 Caractère réalisable du rétablissement 9
3. RÉFÉRENCES 10

ÉVALUATION DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC

Date de l'évaluation : Mai 2000

Nom commun : Courlis esquimau

Nom scientifique : *Numenius borealis*

Statut selon le COSEPAC : En voie de disparition

Justification de la désignation : Cette espèce était autrefois très abondante. Elle a connu d'énormes déclins des années 1870 à 1890, surtout en raison de la chasse. Des observations possibles sont signalées à l'occasion. La taille de la population actuelle est inconnue, mais elle est certainement très petite.

Présence au Canada : Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador.

Historique du statut selon le COSEPAC : Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1978. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

1. CONTEXTE

1.1 Description de l'espèce



Figure 1. Courlis esquimau (adaptation d'une photo de Don Bleitz).

Le Courlis esquimau (*Numenius borealis*) est un petit courlis au bec effilé et légèrement incurvé vers le bas, et qui porte une rayure oculaire discrète qui est parfois absente (Gill *et al.,* 1998). Il a un plumage d'un brun chaud, une couronne entièrement brune, un ventre jaune-rouille et des rayures sur les côtés de la tête et du cou. Le dessous des primaires ne présente pas de barres, les couvertures sous-alaires sont d'une couleur cannelle de pâle à vive et les bouts des ailes couvrent la queue (figure 1). Le Courlis esquimau pèse entre 270 g et 454 g et mesure entre 32 cm et 37 cm de long. L'aile mesure entre 19 cm et 23 cm (Gill *et al.,* 1998). Il est facile de confondre le Courlis esquimau avec d'autres espèces d'oiseaux de rivage, comme le Courlis corlieu (*N. phaoepus)*, le Courlis nain (*N. minutus)*, le Courlis à long bec (*N. americanus)*, la Maubèche des champs (*Bartramia longicauda)*, le Bécasseau à poitrine cendrée (*Calidris melanotos)* et le Bécasseau à échasses (*C. himantopus*). En Amérique du Nord, on confond le plus souvent le Courlis esquimau avec le Courlis corlieu. La taille du Courlis esquimau n'est toutefois que d'environ la moitié ou les deux tiers de celle du Courlis corlieu. Le Courlis corlieu

diffère aussi notablement du Courlis esquimau par ses primaires rayées, sa rayure oculaire bien définie, sa poitrine et ses flancs présentant des rayures (et non des marques en forme de V ou de Y) et sa coloration globalement grisâtre (et non pas cannelle) (Gill *et al.*, 1998).

1.2 Répartition

1.2.1 Aire de répartition historique

Aire de reproduction

La nidification n'a été attestée qu'à deux endroits, tous les deux situés dans les Territoires du Nord-Ouest : à la base du cap Bathurst, dans la région de la rivière Anderson, et dans la région du golfe d'Amundsen, de la baie du Couronnement et de la rivière Coppermine (figure 2). Cet oiseau se reproduisait aussi probablement dans les Barren Grounds dans une grande partie des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, possiblement au Yukon et en Alaska, et peut-être dans la presqu'île de Tchoukotka, en Russie (Gollop et Shier, 1978; Gollop *et al.,* 1986; Gill *et al.,* 1998).

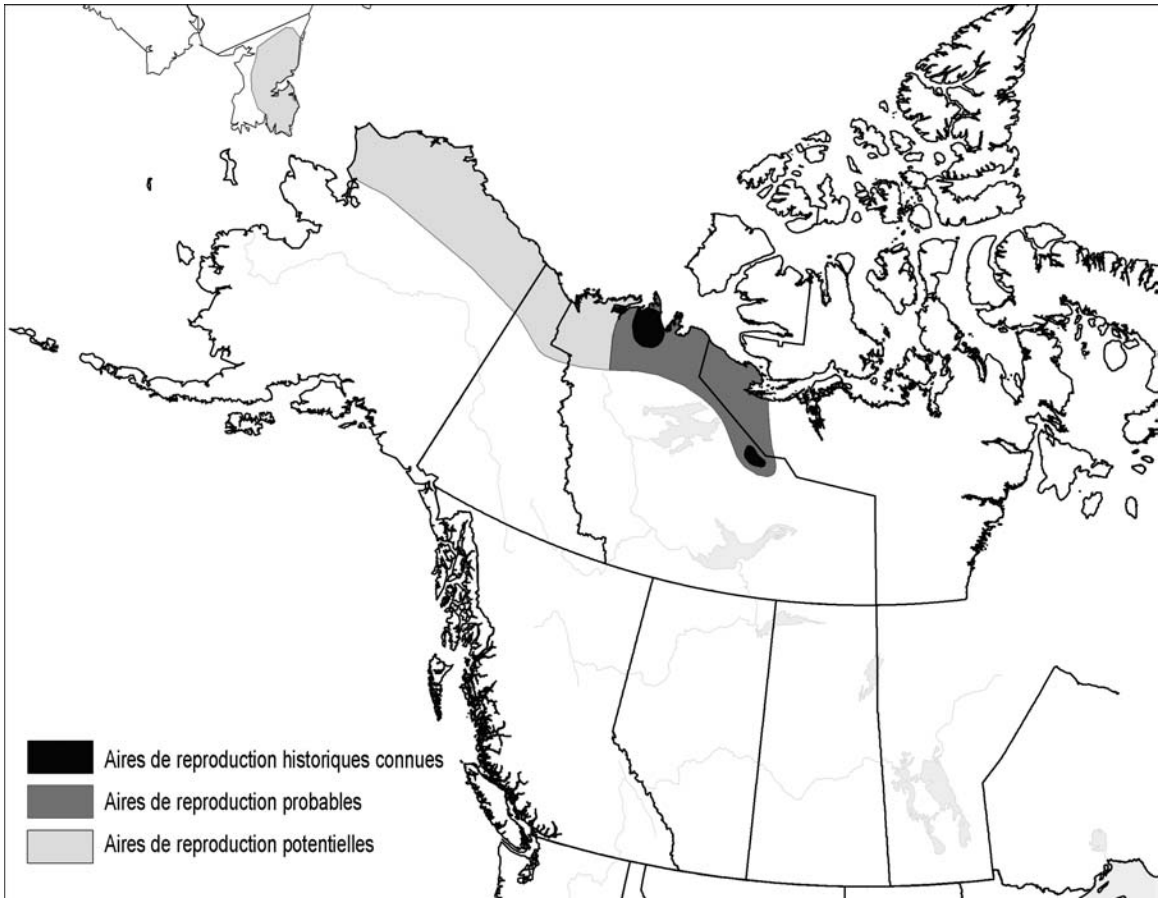


Figure 2. Aires de reproduction historiques connues (noir) et aires de reproduction probables (gris foncé) et potentielles (gris pâle) du Courlis esquimau. D'après Gollop e*t al.* (1986) et Gill *et al.* (1998).

Migration automnale

À partir de ses lieux de reproduction connus, le Courlis esquimau migrait vers l'est pour atteindre Terre-Neuve et le Labrador, puis vers le sud pour gagner l'Amérique du Sud (figure 3). Au Canada, des individus ont occasionnellement été observés à l'automne dans le nord de l'Ontario, dans le sud du Québec (particulièrement aux îles de la Madeleine), au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse.

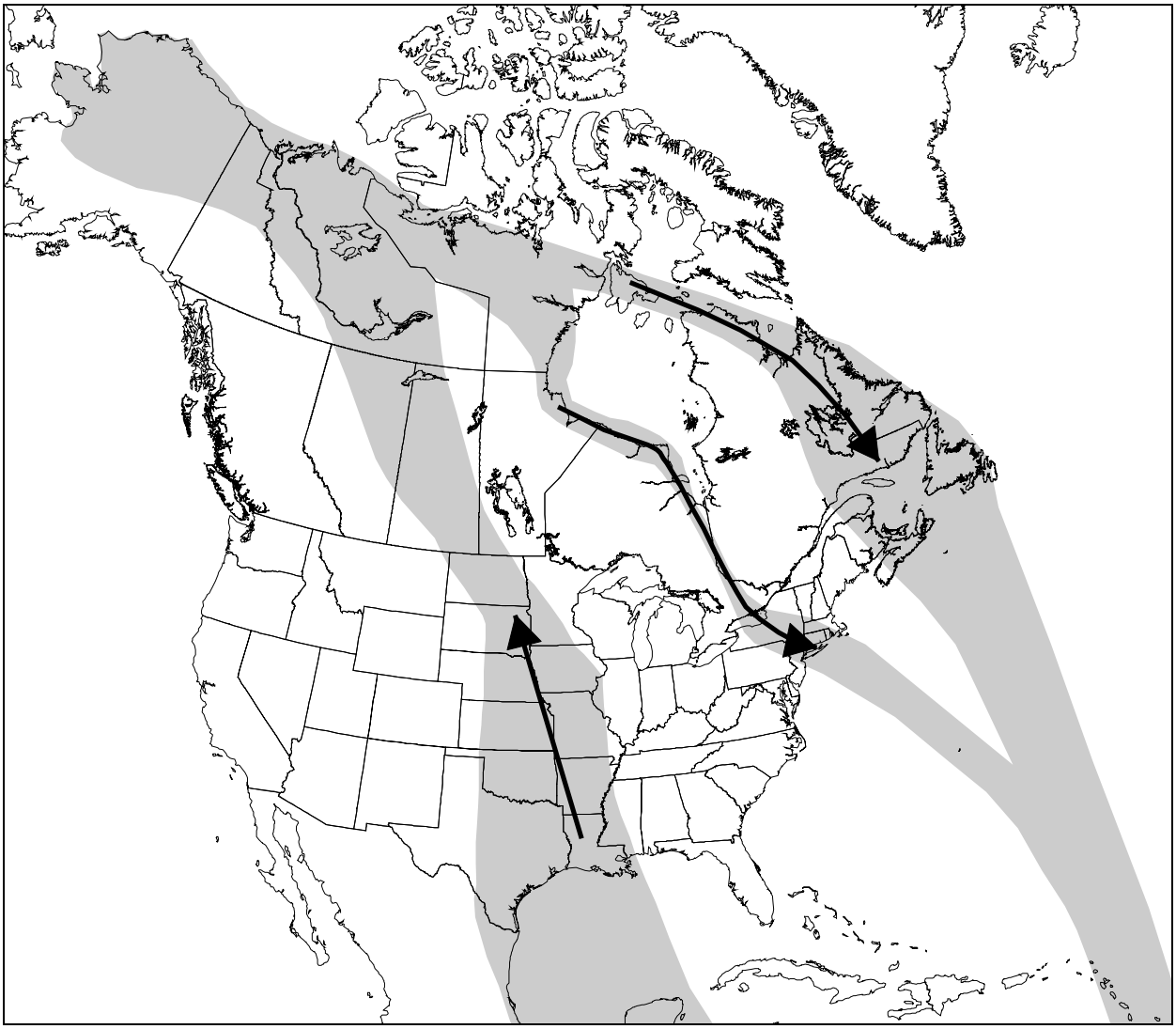


Figure 3. Voies migratoires historiques du Courlis esquimau en Amérique du Nord. D'après Gollop *et al.* (1986) et Gill *et al.* (1998).

Aire de répartition hivernale

En hiver, la présence du Courlis esquimau a surtout été observée dans les pampas de l'est de l'Argentine, mais également en Uruguay et dans le centre-sud du Chili, et possiblement dans le sud du Brésil et en Patagonie. L'espèce a également été signalée dans l'archipel des Malouines (Gollop *et al.,* 1986; Gill *et al.,* 1998).

Migration printanière

Selon toute vraisemblance, le Courlis esquimau quittait les pampas de l'est de l'Argentine pour remonter la côte du Pacifique jusqu'au Pérou ou en Équateur, puis pour traverser l'Amérique centrale et le golfe du Mexique (il a été observé au Costa Rica, au Guatemala et au Mexique) jusqu'au Texas (figure 3). Au Canada durant le printemps, quelques individus ont été observés dans le sud du Manitoba et en Alberta, et on pense que l'espèce était commune en Saskatchewan certaines années (Gollop *et al.,* 1986; Gill *et al.,* 1998).

1.2.2 Aire de répartition actuelle

Aucune observation du Courlis esquimau n'a été confirmée dans le monde depuis les années 1960, et aucune preuve de nidification n'a été enregistrée depuis 1866. Par contre, on continue de signaler des « observations possibles »; il se peut que certaines de ces observations correspondent à d'autres oiseaux de rivage identifiés de façon erronée. Entre 1945 et 1985, 80 observations possibles du Courlis esquimau ont été signalées en Amérique du Nord (Gill *et al.,* 1998). Les dernières « observations possibles » enregistrées au Canada portaient sur un groupe de trois oiseaux dans le sud-ouest du Manitoba (Waldon, 1996) et sur un oiseau dans le sud de la Saskatchewan (Pollock, 1996), au printemps de 1996 (mais voir Gollop, 1997 pour commentaires).

1.3 Abondance

La population de Courlis esquimau a déjà compté des centaines de milliers d'individus, mais elle a connu un déclin marqué des années 1870 aux années 1890, après quoi l'espèce a été considérée comme très rare (Banks, 1977; Gollop, 1988; Gill *et al.,* 1998). Aucune preuve de nidification n'a été vérifiée depuis 140 ans, et le dernier spécimen à avoir été obtenu a été abattu à la Barbade, en 1963 (Bond, 1965). Il y a eu des observations éparses depuis 1900, principalement pendant la migration (Gollop et Shier, 1978; Gollop *et al.,* 1986; Gratto-Trevor, 1999). Aucun nid de Courlis esquimau, ni aucun adulte se comportant comme s'il avait un nid ou des petits n'a été identifié de façon positive depuis 1866 malgré des recherches menées dans les aires de reproduction historiques dans les années 1970, 1980 et 1990 (Gollop *et al.,* 1986; Obst et Spaulding, 1994 cité dans Uriarte, 1995; Obst et Spaulding, 1994 cité dans Gill *et al.,* 1998). De plus, aucun Courlis esquimau n'a été repéré lors de vastes recherches menées dans les aires d'hivernage historiques en Argentine et en Uruguay en 1992 et 1993 (Blanco *et al.,* 1993).

Selon les estimations faites dans les années 1970, 1980 et 1990, la population de Courlis esquimau comptait entre 23 et 100 individus; ces estimations étaient toutefois hypothétiques

(Gollop et Shier, 1978; Gollop, 1988; Morrison *et al.,* 1994). Il est possible que l'espèce ait disparu depuis.

1.4 Besoins

1.4.1 Besoins biologiques

Le Courlis esquimau se nourrissait principalement de petits fruits (surtout de graines à corbigeaux [*Empetrium nigrum*] et de bleuets [*Vaccinium* sp.] avant le long vol sans halte vers le l'Amérique du Sud à l'automne) et d'arthropodes (notamment de diptères [larves et adultes], de sauterelles, de coléoptères et de certains gastropodes, isopodes et amphipodes intertidaux). Dans les prairies au printemps, les œufs de sauterelles et les jeunes sauterelles étaient des aliments communs (p. ex. criquet des montagnes Rocheuses [*Melanoplus spretus]*); d'autres insectes, des lombrics et des petits fruits y composaient aussi une bonne part du régime alimentaire de l'oiseau (Gollop et Shier, 1978; Gollop *et al.,* 1986; Gill *et al.,* 1998).

1.4.2 Habitat

Nidification

La construction des nids étaient semble-t-il amorcée entre le milieu et la fin de juin, et l'éclosion des œufs avait lieu du début au milieu de juillet. Comme pour la plupart des oiseaux de rivage, les nids étaient de simples dépressions dans le sol. Les couvées comprenaient normalement quatre œufs, et les oisillons étaient sans doute nidifuges, comme c'est le cas chez les autres oiseaux de rivage nord-américains. On pense que le Courlis esquimau était monogame et que, à l'instar d'autres Numeniini, le mâle et la femelle se partageaient l'incubation (Gollop et Shier, 1978; Gill *et al.,* 1998). Les deuxièmes tentatives de nidification étaient probablement peu communes, et tout porte à croire qu'une seule couvée était élevée par saison. L'âge à la première reproduction est inconnu, mais il était probablement tardif, peut-être de trois ans, comme c'est le cas pour le Courlis corlieu (Skeel et Mallory, 1996).

Reproduction

L'habitat de reproduction connu, situé dans les Territoires du Nord-Ouest, comprenait la toundra de terrain élevé, le complexe de milieux sans arbres recouverts d'arbustes nains et de graminoïdes (connu en anglais sous le nom de *barrens*), et l'habitat de prés herbeux des Territoires du Nord-Ouest (on y trouve entre autres l'arctagrostide à larges feuilles [*Arctagrostis latifolia*], le pâturin arctique [*Poa arctica*], le pâturin glauque [*P. glauca*], le bouleau glanduleux [*Betula glandulosa*] et des espèces de carex [*Carex*], de linaigrette, [*Eriophorum*] et de dryade [*Dryas*] (Gollop *et al.,* 1986; Gill *et al.,* 1998).

Migration

Pendant la migration d'automne, les oiseaux occupaient une variété d'habitats tant sur les côtes qu'à l'intérieur. Ils s'alimentaient souvent dans des zones de camarine et dans des habitats côtiers du Labrador ainsi que dans des landes à éricacées en Alaska, dans les Territoires du

Nord-Ouest, dans le nord de l'Ontario, dans le sud du Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, et dans les provinces Maritimes. Au Massachusetts, des Courlis ont été observés dans des prairies salées, des prés, des pâturages, des champs abandonnés, des estrans et des dunes (Gollop et Shier, 1978; Gollop *et al.,* 1986; Gill *et al.,* 1998). Lors de la migration printanière, des Courlis ont été observés dans des prairies à graminées hautes et des prairies mixtes de l'est, souvent dans des régions perturbées par des incendies récents, ainsi que dans des zones proches de l'eau perturbées par le pâturage des bisons (*Bison bison*) et dans des champs cultivés (Gollop *et al.,* 1986; Gill *et al.,* 1998).

Hivernage

Dans les pampas de l'Argentine, le Courlis esquimau utilisait des prairies sans arbres comptant des milieux humides éphémères et permanents. Des prairies plus humides et des zones intertidales étaient possiblement utilisées comme habitat d'hivernage dans le sud de la Patagonie (Blanco *et al.,* 1993).

1.4.3 Facteurs limitatifs et menaces

Chasse

La chasse commerciale non contrôlée est probablement la principale cause du déclin de l'espèce (Swenk, 1915; Bent, 1929; Young, 1953; Gollop et Shier, 1978; Gollop, 1988). La chair du Courlis esquimau était prisée, et l'oiseau était recherché par les chasseurs. Il était facile de chasser massivement le Courlis esquimau au Canada et aux États-Unis parce que les oiseaux formaient de grandes bandes, n'avaient pas peur des humains et avaient l'habitude de revenir à distance de tir après que des membres de la bande avaient été abattus (Gratto-Trevor, 1999). Les chasseurs commerciaux des grandes plaines des États-Unis abattaient chaque printemps un grand nombre de Courlis esquimaux. Ce fut le cas à la fin des années 1870 et dans les années 1880, alors que le nombre de Tourtes voyageuses (*Ectopistes migratorius*) était à la baisse (Gill *et al.*, 1998). À certains endroits, on estime qu'entre 2000 et 5000 oiseaux ont été abattus en quelques jours seulement (sujet traité dans Gill *et al.*, 1998). À l'automne, des milliers de Courlis esquimaux étaient abattus au Labrador. En Nouvelle-Angleterre, plus particulièrement au Massachusetts, des milliers d'oiseaux étaient aussi abattus certaines années, quand des tempêtes forçaient les oiseaux à se poser. Parce que chaque couple ne produit que quelques jeunes chaque année et que les oiseaux ne se reproduisent probablement pas à l'âge de un an, une chasse de cette ampleur a pu avoir de profondes conséquences sur les effectifs totaux de l'espèce (Gratto-Trevor, 1999). Les recherches ont montré que même de légers changements dans les taux de survie annuels peuvent avoir des effets importants sur la stabilité de la population, des effets plus importants que ceux des diminutions marquées de la productivité (Hitchcock et Gratto-Trevor, 1997).

Perte et dégradation de l'habitat

Bien que la chasse commerciale ait probablement été la cause principale du déclin du Courlis esquimau, les changements survenus dans les sites de rassemblements printaniers et les aires d'hivernage peuvent avoir contribué à son déclin et empêché son rétablissement (Gollop *et al.,*

1986; Bucher et Nores, 1988; Gill *et al.,* 1998). Au cours de la deuxième moitié du 19e siècle, les prairies nord-américaines ont été converties en terres cultivées et les feux, qui étaient essentiels à leur maintien, ont été éliminés (Samson et Knopf, 1994; Gill *et al.,* 1998). De plus, de nouvelles pratiques agricoles, comme l'ensemencement de blé d'automne, ont également réduit l'habitat disponible (Davis, 1976). La réduction de l'habitat d'alimentation peut également avoir confiné davantage les oiseaux à des zones restreintes et avoir ainsi facilité leur chasse (Gill *et al.,* 1998). La conversion des prairies en terres agricoles a également entraîné la diminution d'une importante source de nourriture, soit les œufs de sauterelles et les jeunes sauterelles (Woodard, 1980; Gill *et al.,* 1998).

Entre la fin des années 1800 et le début des années 1900, l'habitat d'hivernage du Courlis esquimau dans les pampas de l'Amérique du Sud a connu un développement agricole rapide. Ce développement est sans doute survenu trop tard pour avoir joué un rôle dans le déclin du Courlis esquimau (Canevari et Blanco, 1994), mais il pourrait avoir empêché tout rétablissement de l'espèce.

Autres menaces et facteurs limitatifs

Même si le Courlis esquimau ne se nourrissait pas exclusivement de criquets des montagnes Rocheuses, on pense que les irruptions localisées de cette espèce représentaient une importante source de nourriture au printemps (Gill *et al.,* 1998). Le criquet des montagnes Rocheuses s'est éteint au début du 20e siècle, ce qui pourrait avoir contribué en partie au déclin du Courlis esquimau et/ou à l'échec de son rétablissement.

Un autre facteur possible lié au déclin du Courlis esquimau est l'agressif Courlis corlieu qui pourrait avoir tiré avantage du déclin général du Courlis esquimau et avoir entièrement délogé les courlis du cap Bathurst, dans les Territoires du Nord-Ouest (Gollop *et al.,* 1986).

Les empoisonnements (p. ex. pesticides), les tempêtes survenues lors des migrations transocéaniques, les changements climatiques, les sécheresses et les éruptions volcaniques qui bloquent les rayons solaires, sont d'autres facteurs qui pourraient avoir contribué au déclin de l'espèce (Banks, 1977; Gill *et al.,*1998). Il s'agit cependant d'hypothèses, car il existe très peu d'information qui pourrait permettre de déterminer si ces facteurs ont eu des répercussions sur les populations de Courlis esquimaux.

On estime que la chasse excessive et les changements survenus dans ses habitats sont les principales causes du déclin de l'espèce, mais l'échec de son rétablissement est probablement le résultat de la combinaison des facteurs suivants : faibles effectifs, perte continue d'habitat et caractéristiques du cycle vital. Le Courlis esquimau avait probablement un faible taux de reproduction. En effet, celui-ci pondait des couvées de seulement quatre œufs qui étaient exposées aux aléas météorologiques de l'Arctique et aux prédateurs (Gill *et al.,* 1998). De plus, à l'instar d'autres Numeniini, le Courlis esquimau était probablement une espèce longévive et sa population a sans doute été très sensible aux facteurs qui ont une incidence sur la survie et la productivité des adultes (Gill *et al.,* 1998). En outre, le comportement hautement social du Courlis et sa dépendance à l'égard d'habitats spécifiques pendant des périodes restreintes peuvent l'avoir rendu vulnérable à une chasse excessive. Enfin, la migration du Courlis esquimau était longue et exigeante (trajet simple de plus de 14 000 km), et les oiseaux comptaient sur un nombre relativement faible de sites consacrés au repos, ceux-ci ont depuis été dégradés.

1.5 Habitat essentiel

La *Loi sur les espèces en péril* du Canada définit l'habitat essentiel comme suit : « *habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce* » [Paragraphe 2(1)].

Il existe très peu d'information sur les habitats de reproduction, de repos ou de migration nécessaires au rétablissement ou à la survie du Courlis esquimau, il est donc pour l'instant impossible de désigner son habitat essentiel.

1.6 Protection

Le Courlis esquimau est protégé depuis le début du siècle dernier en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* du Canada (originellement promulguée en 1917) et de la *Migratory Bird Treaty Act of 1918* des États-Unis. Tous les oiseaux de rivage sont protégés par la loi depuis 1927 dans la province de Buenos Aires, en Argentine. Le Courlis esquimau est également visé par la convention concernant les oiseaux migrateurs (Migratory Birds Convention) de 1936 conclue entre les États-Unis et le Mexique et par l'*Endangered Species Act* de 1973 des États-Unis. Il est aussi visé par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et par la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn). Il a bénéficié d'une protection additionnelle dans les zones non utilisées pour la reproduction grâce à la Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique de 1940. L'espèce a été inscrite sur la liste des espèces menacées et en voie de disparition des États-Unis (U.S. List of Threatened and Endangered Species) en 1967 et a été désignée espèce en voie de disparition par le COSEPAC en 1978. Depuis juin 2003, le Courlis esquimau est protégé au Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Certaines portions de son aire de reproduction historique au Canada se trouvent dans le refuge d'oiseaux migrateurs de la rivière Anderson. Des « aires de reproduction probables » se trouvent au sein du parc national Tuktut Nogait et des « aires de reproduction potentielles » se trouvent dans les parcs nationaux Ivvavik et Vuntut et sur l'île Kendall ainsi que dans les refuges d'oiseaux migrateurs du cap Parry. La présence d'un Courlis esquimau en migration a également été enregistrée dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Courlis esquimaux qui se trouveraient à l'intérieur des limites des parcs nationaux du Canada ou de toute autre terre administrée par l'Agence Parcs Canada seraient protégés par la *Loi sur les espèces en péril*, par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et/ou par les mesures et les outils de gestion pouvant être employés par l'Agence Parcs Canada en vertu d'autres lois.

2. RÉTABLISSEMENT

2.1 Caractère réalisable du rétablissement

La *Loi sur les espèces en péril* stipule que: *Pour l'élaboration du programme de rétablissement, le ministre compétent vérifie si le rétablissement de l'espèce sauvage inscrite est réalisable au point de vue technique et biologique. Il fonde sa conclusion sur la meilleure information accessible, notamment les renseignements fournis par le COSEPAC* [article 40].

Dans la politique sur le caractère réalisable du rétablissement du gouvernement du Canada, un des critères permettant de déterminer si le rétablissement d'une espèce est réalisable est « l'existence d'individus capables de se reproduire pouvant accroître le taux de croissance ou l'abondance de la population » (Environment Canada, 2005). Étant donné que nous n'avons pas connaissance de l'existence ou de l'emplacement des Courlis esquimaux, le rétablissement de cette espèce est irréalisable pour l'instant.

Les récents efforts en vue de localiser d'éventuels individus restants n'ont produit aucun résultat, et il est possible que l'espèce ait disparu. Des recherches et des relevés spécifiques au Courlis esquimau ne sont pas justifiés en ce moment bien que les relevés sur les oiseaux de rivage ou les oiseaux aquatiques dans l'habitat potentiel devraient inclure le Courlis esquimau. De plus, les mentions d'observations du Courlis esquimau devraient être étudiées et confirmées si cela est réalisable.

Le caractère réalisable du rétablissement sera réévalué si les conditions changent ou si de nouvelles données sont obtenues (c.-à-d. si des Courlis esquimaux sont repérés).

3. RÉFÉRENCES

Banks, R.C. 1977. The decline and fall of the Eskimo Curlew, or why did the curlew go extaille? *American Birds* 31: 127-134.

Bent, A.C. 1929. Life histories of North American shorebirds, U.S. National Museum Bulletin 146.

Blanco, D., R. Banchs, P. Canevari et M. Osterheld. 1993. Critical sites for the Eskimo Curlew (*Numenius borealis*), and other nearctic grassland shorebirds in Argentina and Uruguay, rapport inédit preparé par Wetlands for the Americas pour le U.S. Fish and Wildlife Service, 86 p.

Bond, M.W. 1965. Did a Barbados hunter shoot the last Eskimo Curlew? *Audubon Magazine* 67: 314-316.

Bucher, E.H., et M. Nores. 1988. Present status of birds in steppes and savannas of northern and central Argentina, pages 71-79, *in* Ecology and conservation of grassland birds, ICBP Technical Publication No. 7, International Council for Bird Preservation, Cambridge (Royaume-Uni).

Canevari, P., et D.E. Blanco. 1994. Literature search for the Eskimo Curlew, rapport inédit pour le U.S. Fish and Wildlife Service et Conservation International, 65 p.

Davis, K.S. 1976. Kansas: a bicentennial history, W. W. Norton & Company, New York.

Environnement Canada 2005. Politique sur le caractère réalisable du rétablissement (Ébauche – Juin 2005), Politique de la *Loi sur les espèces en péril,* Environnement Canada, Ottawa.

Gill, R.E., J.P. Canevari et E.H. Iversen. 1998. Eskimo Curlew (*Numenius borealis*), *in* The Birds of North America, No. 347, A. Poole et F. Gill (éd.), The Birds of North America, Inc., Philadelphie (Pennsylvanie), 28 p.

Gollop, J.B. 1988. The Eskimo Curlew, pages 383-594, *in* Audubon wildlife report 1988/1989, W.J. Chandler (éd.), Academic Press, New York.

Gollop, B. 1997. Comments on Eskimo Curlew sightings, *Blue Jay* 55: 75-78.

Gollop, J.B., et C.E.P. Shier. 1978. Status report on Eskimo Curlew *Numenius borealis* in Canada, Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada et Fédération canadienne de la nature, Ottawa (Ontario) 53 p.

Gollop, J.B., T.W. Barry et E.H. Iversen. 1986. Eskimo Curlew: a vanishing species, Special Publication No. 17, Saskatchewan Natural History Society, Regina (Saskatchewan) 160 p.

Gratto-Trevor, C. 1999. Status report of the Eskimo Curlew *Numenius borealis* in Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa (Ontario).

Hitchcock, C.L., et C.L. Gratto-Trevor. 1997. Diagnosing a shorebird local population decline with a stage-structured population model, *Ecology* 78: 522-534.

Morrison, R.I.G., A. Bourget, R. Butler, H.L. Dickson, C. Gratto-Trevor, P. Hicklin, C. Hyslop et R.K. Ross. 1994. Évaluation provisoire de l'état des populations d'oiseaux de rivage au Canada, Cahier de biologie 208, Service canadien de la faune, Ottawa (Ontario).

Obst, J. and A. Spaulding. 1994. Annual report on the Eskimo Curlew (*Numenius borealis*) recovery plan project in the Northwest Territories, Canada in 1994: results of the investigations into an unconfirmed Eskimo Curlew nest site in the Northwest Territories, Wildlife Management Division, Department of Renewable Resources, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), rapport inédit, 34 p.

Pollock, J. 1996. A possible sighting of an Eskimo Curlew, *Blue Jay* 54: 104-105.

Samson, F., et F. Knopf. 1994. Prairie conservation in North America, *Bioscience* 44: 418-421.

Skeel, M.A., et E.P. Mallory. 1996. Whimbrel (*Numenius phaeopus*), *in* The Birds of North America, No. 219, A. Poole et F. Gill (éd.), The Academy of Natural Sciences, Philadelphie (Pennsylvanie) et la American Ornithologists' Union, Washington (DC), 28 p.

Swenk, M.H. 1915. The Eskimo Curlew and its disappearance, Proceedings of the Nebraska Ornithologists' Union 6: 25-44.

Uriarte, S. 1995. Last of the Eskimo Curlews, *Canadian Wildlife* 1: 33-35.

Waldon, B. 1996. Possible sighting of Eskimo Curlews (*Numenius borealis*), *Blue Jay* 54: 123-124.

Woodard, D.W. (éd.). 1980. Selected vertebrate endangered species of the seacoast of the United States - Eskimo Curlew, Cooperative effort by the National Fish and Wildlife Laboratory, Office of Endangered Species, and National Coastal Ecosystems Team, Office of Biological Science, Slidell (Louisiane), 7 p.

Young, D.E. 1953. Ecological considerations in the extinction of the Passenger Pigeon (*Ectopistes migratorius*), Heath Hen (*Tympanuchus cupido cupido*) and the Eskimo Curlew (*Numenius borealis*), mémoire de doctorat, University of Michigan, Ann Arbor (Michigan) 527 p.